

ARRETE n° 25-252

Portant nomination de la chargée de mission L - DDRS - DR

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022,

ARRETE

Article 1 :

Madame Caroline PRODHON, Enseignante-Chercheuse, est nommée Chargée de mission L-DDRS au sein de la Direction à la Recherche à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une durée de 18 mois, renouvelable, soit jusqu'au 31 mars 2027, selon la lettre de mission jointe.

Article 2 :

Cette fonction relève du titre III et plus spécifiquement du groupe C-1-4 « Chargé(e) de mission » du référentiel d'équivalences horaires.

Fait à Troyes, le 23 octobre 2025

Vu par l'intéressée
Caroline PRODHON
Le :

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DRH
Copies : Intéressée
Affaires générales et juridiques
Diffusion générale : www.utt.fr